



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

Rodez, le 17/06/2021

Dimanches 4, 11, 18 et 25 juillet 2021

La Préfète de l'Aveyron a décidé d'autoriser l'ensemble des commerces du département de l'Aveyron à employer exceptionnellement des salariés les dimanches 4, 11, 18 et 25 juillet 2021.

Cette dérogation à la règle du repos dominical, accordée aux commerçants des secteurs alimentaires et non alimentaires du département de l'Aveyron pour ces dimanches, se justifie particulièrement par les baisses de chiffres d'affaires consécutives aux périodes de confinement ainsi qu'à l'importance des stocks d'inventus de marchandises depuis le début de l'année.

Les dimanches de juillet 2021 sont inclus dans la période des soldes d'été et l'ouverture des magasins le dimanche dans ce contexte contribuera à réguler les flux de clientèle durant le week-end.

Dès lors, une autorisation exceptionnelle généralisée à l'ensemble des commerces de vente au détail et des commerces de gros du département de l'Aveyron a été accordée pour ces dates afin de ne pas porter préjudice au public et au fonctionnement normal des commerces.

Cette autorisation s'applique dans le respect des dispositions du code du travail et des droits des salariés relatifs au travail dominical.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30

Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

